MEMENTO DES INTERNES

METIERSDEL'AUTOMOBILE,DUCAMION,DUTRANSPORTETDELALOGISTIQUE

PRINCIPES DE VIE COMMUNE A L'INTERNAT

La vie en collectivité exige l'acceptation du règlement intérieur du lycée pour tous les internes.

Les CPE et les Assistants d'éducation sont chargés d'assurer le bon déroulement de la vie à l'internat. Les AED ont la responsabilité d'un étage, voire d'un groupe d'élèves, ils veillent à la sécurité et à ce que la vie commune se passe dans les meilleures conditions possibles.

LE RYTHME DE LA VIE A L'INTERNAT :

OUVERTURE DU LUNDI AU VENDREDI

♦ **06h45** : **Lever pour tous,** toilette et rangement de la chambre.
(**Lit fait, vêtements rangés, aucune affaire ne traînant au sol y compris les chaussures)**.

♦ **07h20** : Les élèves se rendent, dans le calme, au réfectoire pour le petit déjeuner.

♦ **07h45** : -Tous les internes doivent avoir terminé leur petit déjeuner et descendent dans la cour. Pause pour les fumeurs.

♦**Pas d'accès à l'internat dans la journée**, sauf exception, uniquement après accord de la CPE et obligatoirement accompagné par un AED (par exemple, départ en journée pour problème de santé…) et en fin de journée, **en présence d'un AED**, uniquement pour les terminales, à partir de 16h30, possibilité pour les premières, uniquement lorsqu'ils terminent au plus tard à 14h30, durant l'année entière.

♦ **17h30-18h15** : Sortie pour les élèves autorisés.

♦ **18h00** : ouverture de l'internat. L'appel est effectué à **18h15**. Tout retard ou absence doit être clairement justifié auprès des CPE. Les élèves de 3ème et 2nde préparent leurs affaires pour l'étude, puis descendent pour le dîner, avec leur matériel scolaire.

♦ **18h45-19h15** : Dîner.

♦ **19h15-19h30** : Pause dans la cour, avec pause cigarette pour les élèves.

♦ **19h30-20h30** : Etude obligatoire

· Etude encadrée pour les élèves de 3ème et 2nde, dans une salle.
· Etude en autonomie dans les chambres pour les élèves de 1ère et de Tale du 2°étage. **Les CPE et AED se réservent le droit de déplacer des élèves en étude encadrée, en cas de perturbation ou de manque de travail.**

Les élèves peuvent solliciter une aide individualisée en cas de difficultés scolaires**.**
Les déplacements, la musique et l'utilisation du téléphone portable ne sont pas autorisés durant toute l'heure.
Les élèves se doivent de respecter le calme pour permettre à tous, de travailler dans de bonnes conditions.

LA SOIREE :

Deux soirs par semaine, le coucher s'effectue à 22h00, les deux autres à 22h30.

· **Soirée avec extinction des feux à 22h00 (mardi / mercredi) :**

♦**20h30-21h30** : Possibilité de se rendre au foyer, salle TV / gymnase/salle muscu si encadrement, de 20h30 à 21h25 ou de rester à son étage. **Les douches sont autorisées jusque 21h45**.

♦**21h15 :** Pause encadrée pour les élèves fumeurs

♦**21h50** : Présence des élèves dans leurs chambres respectives et coucher

♦**22h00** : Extinction des feux.

· **Soirée avec extinction des feux à 22h30 (lundi / jeudi) :**

♦ **20h30-21h30** : Possibilité de se rendre au foyer/salle TV/ gymnase/ salle muscu avec encadrement, de 20h30 à 21h40 ou de rester à son étage. **Les douches sont autorisées jusque 22h15.**

♦ **21h30** : Pause encadrée pour les élèves fumeurs

♦**22h20** : Présence des élèves dans leurs chambres respectives et coucher.

♦**22h30** : Extinction des feux.

REGLES DE VIE COLLECTIVE :

Les mouvements entre les étages ne sont pas autorisés, l'escalier « côté chemin de fer », ne doit être utilisé qu'en tant que sortie de secours et sur invitation de l'AED uniquement.

Chaque élève participe, au nettoyage et à la propreté des chambres et des sanitaires. Il devra veiller au respect de la propreté de sa chambre. Il est rappelé que **tous les élèves sont responsables de leur lieu de vie,** et qu'ils doivent respecter le travail des agents chargés d'entretenir les locaux. Le dernier élève sortant de la chambre doit demander à l'AED de **la refermer à clef, pour éviter des dégradations ou un vol**.

Tout changement de chambre doit être soumis à l'approbation des CPE. La disposition du mobilier des chambres doit rester inchangée. Les hublots des portes de chambre ne doivent pas être occultés. L'accrochage de quelques affiches, non provoquantes, est toléré sur les murs dans la mesure où il se fait sans dommage. Les fenêtres doivent être manipulées avec précaution, un système anti-défénestration permet une ouverture partielle, les élèves ne doivent pas intervenir dessus car le risque de détérioration est important.

Les téléphones et enceintes sont admis à condition qu'ils soient utilisés en dehors des heures d'étude et éteints après l'extinction des feux. Leur niveau sonore est soumis à l'approbation de l'AED qui pourra mettre en consigne le matériel en cas d'abus.

Les élèves ont interdiction de sortir du bâtiment internat sans en avoir prévenu un AED et avoir reçu son autorisation. De même qu'il est interdit de rester dans l'entrée de l'internat, les élèves doivent être à leur étage.

Pour rappel, vous êtes responsables de vos affaires, veillez donc à les ranger dans vos armoires en cas d'absence, fermées avec un cadenas.

LES ACTIVITES :

Des sorties encadrées peuvent être organisées avec le soutien de la MDL, les élèves peuvent proposer des activités et aider à l'organisation (sorties bowling, patinoire, cinéma, théâtre…).

Des clubs peuvent être créés suivant les souhaits des élèves, leur investissement et leur participation à la mise en place des activités. Le foyer des élèves est accessible à tous sous réserve de respecter le règlement.